

ATLANTIC PATHOLOGIE
SELARL de Médecins Spécialistes en Anatomie et Cytologie Pathologiques
SELARL au capital social de 344 403 €
Siège social : POLE SANTE LORATZEA 14 allée Bordenave
64990 SAINT PIERRE D'IRUBE
388 853 707 RCS BAYONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 AVRIL 2025
EXTRAIT

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer la société HAAPITI, Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S., au capital de 1 000 euros, dont le siège social se situe 18 Rue de Canteplan 64600 ANGLET, immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 941 291 635, représentée par sa Présidente Madame Chloé CAMMARERI, et d'autoriser la cession, à compter du 1^{er} juillet 2025, de 40 518 parts sociales de 1 euro de nominal, au prix de CINQ CENT SOIXANTE QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS ET QUARANTE ET UN CENTIMES (564 978,41 euros), réalisée au profit de ladite société.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, à la condition que la cession se réalise, de modifier les articles 6 et 7 des statuts, dont la rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL - APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

Par décision extraordinaire en date du 25 avril 2025, la valeur nominale de chacune des actions composant le capital social, la faisant passer de 153 euros à 1 euro. Le capital social, précédemment divisé en 2 251 actions d'une valeur nominale de 153 euros, sera désormais divisé en 344 403 parts soc d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 344 403 euros, divisé en 344 403 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs droits, à la suite des apports effectuées et des cessions intervenues :

<i>Madame Stéphanie MOREAU,</i>	<i>40 518 parts</i>
<i>Madame Marie DESROUSSEaux,</i>	<i>40 518 parts</i>
<i>Monsieur Marc-Etienne MOLL,</i>	<i>40 518 parts</i>
<i>Monsieur Michaël TARIS,</i>	<i>40 518 parts</i>
<i>Madame Marie DEL CASTILLO,</i>	<i>20 259 parts</i>
<i>Madame Alexandra ROUSSEL FONTAINE,</i>	<i>40 518 parts</i>
<i>Monsieur Lewis GRECOURT,</i>	<i>40 518 parts</i>
<i>Madame Elodie LAURENT,</i>	<i>40 518 parts</i>
<i>La société HAAPITI,</i>	<i>40 518 parts</i>

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

344 403 parts

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Co-gérante à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Madame Chloé CAMMARERI, Médecin spécialiste en anatomie et cytologie pathologiques, demeurant 18 Rue de Canteplan 64600 ANGLET.

Madame Chloé CAMMARERI déclare qu'elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Cabinet ARISTOTE ATLANTIQUE SUD demeurant 8 avenue du 8 mai 1945 64100 BAYONNE pour remplir toutes formalités de droit.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2025

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

La gérance

